



Publication par un éditeur d'un roman sans autorisation de l'auteur

Par **Pierre de Roissy**, le **24/04/2021** à **17:36**

J'aimerais savoir quelles sont les peines encourues par un éditeur qui publie, sans l'autorisation de son auteur, la nouvelle version revue et corrigée, d'un roman qu'il publie déjà légalement, ? Si tel est le cas, quelles sont les démarches à suivre et avant d'aller en justice, faut-il obligatoirement essayer de traiter l'affaire à l'amiable?

Par **miyako**, le **24/04/2021** à **18:35**

Bonsoir,

Il vaut toujours mieux essayer de trouver un règlement amiable, c'est d'ailleurs obligatoire de par la loi.

Amicalement vôtre

suji KENZO